



Date de dépôt : 10 mai 2023

Réponse du Conseil d'Etat
à la question écrite urgente de Nicole Valiquer Grecuccio :
Recours et refus de déclassement, retard dans la construction
des CO ! Quels coûts pour la collectivité ?

En date du 24 mars 2023, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Mesdames les conseillères d'Etat, Messieurs les conseillers d'Etat,

L'urgence de répondre à la construction de bâtiments scolaires n'est plus à démontrer.

Pour mémoire, l'augmentation des effectifs est bien plus rapide que prévu, puisque les effectifs estimés pour 2030 seront atteints en 2025 déjà. La croissance au primaire a évidemment un impact sur le CO dont les effectifs sont en constante augmentation et montrent qu'il y aura, selon les estimations, 1742 élèves de plus au CO en 2024 qu'en 2020 et 2070 de plus en 2025 qu'en 2020 !

Cette urgence, le peuple l'a bien compris en soutenant le projet du cycle d'orientation et du bâtiment regroupant les centres de formation professionnelle santé et social (CFPS) sur le périmètre dit de la « Goutte de Saint-Mathieu » à Bernex par son vote positif du 13 juin 2021 à la loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Bernex. Et pourtant... L'ouverture du CO Bernex initialement prévue pour 2025 est repoussée ; on a d'abord parlé de 2028, mais les recours contre la modification de zone font que cette date sera pour le moins difficile à tenir.

La construction du CO Balexert est également bloquée puisqu'elle est liée au dossier du Pôle Foot qui prévoit le déménagement des terrains de foot de Balexert sur un autre site, pour permettre la construction de ce fameux CO. Là encore, le refus du projet dit de « Pré-du-Stand », soit de la loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune du Grand-Saconnex par la création d'une zone de développement 3 affectée à des activités administratives et commerciales, d'une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public, d'une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public et à des constructions et installations sportives et d'une zone de verdure, au lieu-dit « Pré-du-Stand » en novembre 2019.

Pour permettre une transparence dans les incidences tant des recours pour le premier cas évoqué ici, que d'un vote à près de 50-50% pour le deuxième cas, il serait intéressant d'avoir un estimatif pour chacun de ces deux cas des coûts induits : solutions provisoires, coûts des études pour trouver des solutions de remplacements, coûts des containers, etc., sans omettre les coûts des études rendues caduques.

Je ne parlerai pas ici des conditions d'enseignement qui se trouvent de fait péjorées, mais qui relèvent de l'urgence de cette question.

Ma question est donc la suivante : Le Conseil d'Etat peut-il nous donner des éléments chiffrés, estimatifs au besoin, des conséquences des recours contre le projet de la Goutte de Saint-Mathieu et du refus de Pré-du-Stand et ses conséquences en série, ne permettant pas d'avancer la construction des CO de Bernex et de Balexert, ainsi que celle du Centre de formation santé-social ?

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Il est effectivement juste de constater que la forte hausse des effectifs, qui est intervenue bien plus rapidement que prévu, s'est malheureusement accompagnée de blocages dans la réalisation des équipements scolaires, mettant en péril les rentrées scolaires dès 2021.

Le Conseil d'Etat a vite pris la mesure de la gravité de la situation et pris les dispositions nécessaires pour y remédier à court et moyen terme.

Il faut néanmoins distinguer les constructions urgentes en lien à une hausse d'effectifs plus rapide que prévue, qui ont été réalisées dès la rentrée 2021, de celles en lien avec le retard dans la mise à disposition des bâtiments scolaires du cycle d'orientation (CO), dont les effets se feront sentir au plus tard à la rentrée 2024. C'est en effet à cette date que le bâtiment scolaire sur le site de Balexert aurait dû ouvrir ses portes si le projet de déplacement du pôle football avait été réalisé comme initialement prévu.

Ce retard a été compensé à court terme par le projet de construction de 2 pavillons modulaires et 5 surélévations dont la mise à disposition va s'échelonner sur 3 ans (de 2024 à 2026). Le crédit d'investissement y relatif a été ouvert par la loi 13170, adoptée le 16 décembre 2022.

Si, à ce jour, il est impossible de confirmer une date de mise à disposition du CO sur le site de Balexert, à cause des difficultés rencontrées dans le déplacement du pôle football, il est par contre clair que celle-ci ne pourra pas intervenir avant 2027.

Cette incertitude, qui s'ajoute à celles relatives à la date de mise à disposition du CO de Bernex, a induit la nécessité de développer une solution alternative à moyen terme. Il s'agit de la réalisation d'un CO partiel modulaire d'une capacité de 450 élèves sur la commune de Chêne-Bougeries, dont le financement est prévu par un projet de loi actuellement en préparation.

Un autre effet collatéral de ces retards est la nécessité de garder l'actuel CO du Renard en fonction jusqu'à l'ouverture du CO de Bernex.

Le démarrage des travaux pour le nouveau CO sur le site de Balexert pourrait avoir lieu rapidement si les recourants contre le projet de déménagement provisoire de l'académie de football aux Evaux sont déboutés par le Tribunal administratif de première instance et ne poursuivent pas leur action au Tribunal fédéral. Dans le cas contraire, il faudra attendre le projet de pôle football définitif, au mieux en 2033-2034, prévu sur le site de la Crotte-au-Loup à Vernier, ce qui reporte une mise en service probable du nouveau CO du Renard en 2036-2037, avec la conséquence de devoir redéposer les autorisations de construire échues.

A noter également que, contrairement au projet prévu au Pré-du-Stand, cette réalisation sera entièrement à la charge de la collectivité.

Concernant le projet de la Goutte de Saint-Mathieu à Bernex, les incertitudes sur la date de leur mise à disposition sont liées à l'opposition à la modification de zones MZ 30058, malgré le vote populaire positif du 13 juin 2021 sur le déclassement.

A priori, les constructions pour le CO de Bernex et les centres de formation professionnelle santé et social (CFPSa et CFPSo) devraient être mises à disposition en 2029. Concernant le CO de Bernex, il devrait être possible, si le CO partiel modulaire se réalise et en gardant le CO du Renard actuel en activité, d'attendre cette échéance, avec un léger décalage potentiel.

Pour les 2 centres de formation professionnelle, un nouveau retard serait très dommageable, non seulement car la nouvelle infrastructure permettrait d'accueillir 300 élèves supplémentaires, ce qui est nécessaire pour répondre à la demande de personnel qualifié dans ces filières, mais également car les locaux actuels sont à la fois dispersés sur plusieurs sites et ne répondent que très partiellement aux besoins pédagogiques.

Les options pour ces filières professionnelles sont très compliquées à trouver et à mettre en œuvre. Il est dès lors impératif, de maintenir ces délais, car les mesures alternatives ne vont en réalité que péjorer encore plus la situation actuelle déjà critique.

A ce jour, les coûts induits connus (en francs) sont les suivants :

Projets d'agrandissement de 7 CO (loi 13170) :	65,5 millions
CO partiel modulaire 450 élèves :	montant estimé à 66,0 millions
Pôle football provisoire aux Evaux :	31,8 millions
Pôle football définitif (yc foncier) :	montant estimé à 100,0 millions

Ce sont ainsi 263,3 millions de francs qui auraient pu être épargnés si le projet du Pré-du-Stand avait été accepté en votation, si le CO sur le site de Balexert avait été réalisé pour la rentrée 2024 et si le projet du CO Bernex ne faisait pas l'objet d'incertitudes quant à sa date de mise à disposition.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :
Mauro POGGIA